AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (17)ItemJean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 15 décembre 1875

Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 15 décembre 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

6 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)
Collation6 p. (153r, 154r, 155v, 155bisr, 156r, 157r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 15 décembre 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48715

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>15 décembre 1875</u>
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>Godin, Émile (1840-1888)</u>
Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméÉmile Godin a écrit à son père qu'il avait des griefs à l'encontre de Grebel et à Eugène André. Godin explique à son fils qu'il avait autorisé Grebel à faire le modèle en bois d'un produit nouveau, qu'il en avait informé Pernin mais personne d'autre. « Il me semble que je suis un petit peu directeur et que si l'on avait tant d'amour pour la vraie direction, on tiendrait un peu plus compte de mes avis qu'on le fait, et l'on n'adresserait pas aux autres des reproches que devraient m'être faits à moi-même s'il y avait lieu. » Godin reproche à Émile de se laisser emporter par la passion et de ne pas rechercher la concorde et la paix qui ramènent les choses à leurs vraies proportions. Godin explique également à son fils qu'il avait autorisé Eugène André à changer Edmond Louis et que si Pernin s'en est trouvé indisposé, c'est seulement parce qu'André a manqué de tact. Sur un litige de 20 F avec l'octroi : Godin reproche également à Émile de ne pas régler à l'amiable des affaires de minime importance. « Je veux bien que des demandes ne soient pas toujours fondées en tout point, mais nous avons de notre côté la fortune qui nous permet bien de faire des concessions à d'autres et il n'y a pas à toujours à être à cheval sur le dernier sou qui vous appartient. Ce qui est à soigner, ce sont les grands intérêts, mais il faut éviter de s'arrêter à des bagatelles dans lesquelles on perd son temps pour ne gagner gu'une fâcheuse réputation de mesquinerie. » Dans le postscriptum, Godin évoque une lettre de Marle et lui demande si Picot a installé dans son futur cabinet de travail au Familistère la bibliothèque qu'il lui avait commandée.

Support

- Deux lignes du texte de la lettre sont manuscrites à la mine de plomb en haut du folio 156r. Trois mots sont manuscrits par-dessus l'encre effacée de la copie sur le folio 155 bis.
- Un passage du texte est repéré par un trait au crayon bleu dans la marge du folio 154r.

Mots-clés

Critiques, Fonderies et manufactures "Godin"

Personnes citées

- André, Eugène (1836-)
- Grebel, Alphonse (vers 1819-)
- Louis, Edmond
- Moret, Marie (1840-1908)
- Pernin, Antoine
- Picot, Paul

Lieux citésMarle (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 21/08/2024

C'était un rien, un modèle sans irinfractaires à faire en bois. J'ai dit à M. Grébel de s'en concerter avec it. Pernin et j'ai prevenu M. Pernin de fait. I n'ai en ni le temps, ni la pensée des parlete à à autres, du reste celà n'était uneme par mécessaire, car il me s'agissais par de meitre un nouvel objet en fabrication mais sien d'autoriser but simplement quelque un à se renore atele en créant un proceed nouveau. To comprenerais ton observation it stait question aujours hai às fabriques ces objet at de les mêtire en magasin. Mais nous nommes loir. de cela. El ce que cas certain c'ast que si M. Grebel ent du passer comme til le dis par des inspections deverses on aurait houve das existions à soulever, et le madèle ne rérait pas excole commence. 16 grebel te l'a dit. To me Memble que de suis un petit par directur et que si la avair tant d'avecur pour la viais detection are transmit un per plus compete

de mes avis que on ne le fait, ev l'on n'acres serait par our autres des reproches qui devrais m'étre faits à moi même i it y avait liève. Pour couper court comme ter me le demandes, à lour ces embarras il faut doine que je commence par m'en entretenis avec toi même en continuant par st. sendré : car enfin les acettes sont respermés dans une sphère bein choite ave est surtout chez voice our qu'il faciarait toujours que les choses fussent examinais praidement et sans passion. Or, chez loimime, malheurensement, la passion prend part dans les de vions et souvent, en austie elle i exerce d'après de facheuses influences. be une parles de principe, elève toi à a qui en est réellement l'essence et que tu aimas au jonof a est à dire aun sentivrants que font envisager tous rues qui mores entourent avec la ponseir d'affection et de respect que nover devous à tous nos semblables; mets- toi en garde contre les ancitations qui pervent le revenir des evers contre les autres, et ne peròs jameis de vue que c'est surtait quand on

crait avoir a writiguer on in se plaintre que doit venir le voi la parole de concarse et de pais qui ravive toutegehoris à des Whater proportions er facilité de maintien de l'accord intre terce les employer. Ou ne t'étudiere garnais thop a ce miget. Carnoi M. Candre méa demande a changer termond Louis of a lui ai donne l'autorisation de la faire. Et 10 vois par ce que tuins en un côté passionne de cate faire auguel certainement de n'aurais, fra voule ceder. J'aurais fait le chois song mecontenter personne et se 16 Cellerin a pre ette ensispose de ce fait, c'est que M. anère a manque be tact. M. Condi me signale aussi qui un conflet derait prit de naite pour uns somme de 20 panes à l'octroi. Quano done inessuores tu à l'amiable des choses à aressi minima exisportance !!

eté obligé de faire donner s'éjécrois, (pour éviler un procès en dommages sur une propriété à la vablière. je veur bien que ces demandes ne soient par toujours fandées en lout seints; mis nous avous de notre coté fortiene que nous permat bien de favia des concessions à à autres evilnig a pas à toujours être à cheral sur le dernier son qui vous appartient. Es qui est à vaigner, ce sont les grands interely mais il facet initer de l'arrêter à des bagateilles dans lesquelles on pers cheuse réputation de mesquinerie. J'acres lantal à M. Candre et le parlerai des charbon des bureaun. this been assure que catte lattre n'a Fautre pensée que às le mieren faire comprande ce que est utile pour le been et que e est uniquement dans un ventiment d'affection que se le l'adresse. bu n'es per besain e'n répanère pour justifier les faits dont is y ent

157 question. Le sais faire la part-Ca toi de tout cauer Godin & Od. He nya par a donner de suite à la lostre de Marle. M. Piest a . V. il posé dans ma chambre au Familistère, ou plutot dans Fron cabines de travil. La be bliothèque que je Lui ai commandes avant mon depart.